

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2025-596** Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville 2025.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle

**Véronique DESNOUES**  
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 30 JUIN 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

**PRESENTS :**

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	M. LACOU
M. PAOLI	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	M. LAFRAYHI
M. PIVAIN	M. HUBERT
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
M. PASSEGUE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme PARAYRE	Mme DAHOU
M. AMSTUTZ	Mme PAROU
M. DIARRA	Mme DUGUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES :** M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

**ABSENTS :** Mme MOULIN, M. DUPRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme DESNOUES.



## 2025-596 Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville 2025.

Chaque année, un appel à projets est lancé dans le cadre du dispositif de la politique de la ville et concerne notamment les deux quartiers prioritaires des chaises et des Trois fontaines de Saint Jean de la Ruelle.

De nouveaux projets ont pu émerger pour l'année 2025 et des actions sont mises en place en fonction des orientations et des besoins repérés sur les quartiers.

Dans le protocole d'accord signé en 2024, la ville a décidé de prioriser des actions relevant des thématiques suivantes :

- Accès aux droits, éducation-parentalité, culture, sports, lien social, image des quartiers,
- Santé, handicap, vieillissement,
- Emploi, formation, activité économique, lien avec les entreprises,
- Transition : habitat, urbanisme, mobilité,
- Numérique : accompagnement aux démarches, sensibilisation,
- Tranquillité (sécurité, prévention, lien police-population...),
- Emancipation,
- Santé – vieillissement,
- Axes transversaux : aller vers, coordination, communication, lutte contre les discriminations, égalité femme/homme.

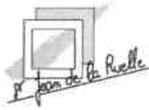
Les soutiens aux actions suivantes sont proposés au titre de la sollicitation de co-financements des politiques publiques :

Interstice	200 €
Futsal	1 000 €
CRIA	1 000 €
Culture du cœur	500 €
Les petits débrouillards	870 €
Judo club	300 €
	<b>3 870 €</b>

Pour rappel, la commune contribue également au déploiement des actions du contrat de ville par le biais de financements déjà inscrits au budget :

Prévention spécialisée	30 000 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de Familles	1 000 €
Action pour le bus France Service	8 000 €

La commune investit avec ses services plusieurs axes d'actions et a sollicité le soutien de l'Etat pour un montant total de 78 086 €.



Actions	Demande de subvention ETAT	Montant attribué en attente de notification
Ma santé au quotidien	21 259 €	5 700 €
Espace Public Educatif	12 115 €	8 000 €
ACM aide aux bénévoles linguistiques	3 144 €	- €
De l'émotion à l'expression	21 024 €	10 000 €
Orchestre à l'Ecole	2 500 €	2 000 €
Passerelle pour l'emploi	5 000 €	5 000 €
Développement des compétences psycho-sociales	4 480 €	- €
Séjour nature, savoir être et savoir faire	4 864 €	- €
Coup de pouce	3 700 €	3 700 €
	<b>78 086 €</b>	<b>34 400 €</b>

Vu le contrat de ville « engagement quartier 2030 » signé le 4 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission des solidarités, cohésion sociale et insertion du 10 mars 2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

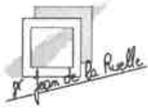
**DECIDE** d'attribuer les subventions pour les montants et aux porteurs de projets détaillés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 3 870 €,

**DECIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget,

**PREND ACTE** des subventions d'un montant total de 78 086 € demandées par la commune de Saint Jean de la Ruelle pour les actions qu'elle mène sur son territoire, et des subventions allouées par le comité de pilotage du Contrat de Ville pour un montant total de 34 400 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes.

 <b>Fabien RIVIERE DA SILVA,</b> Maire de Saint Jean de la Ruelle	 <b>Véronique DESNOUES</b> Secrétaire de séance
--	---



« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 045-214502858-20250630-DELIB2025596-DE